Mairie de *la Garde* — Arrondissement de *Toulon*

Du *dix Septembre* an mil huit cent cinquante-cinq, *à cinq* heures *du soir*

N° 19

Servant et Sidore

Acte de Mariage de *Servant Maur Frédéric* âgé de *trente trois* ans, né à *La Garde* département *du Var* le *premier* du mois de *Juin* mil *huit cent vingt deux* profession de *cantonnier communal* domicilié à *La Garde* département du *Var* fils *majeur de feu Servant Jean François, en son vivant* profession de *cultivateur* domicilié à *La Garde* département du *Var* et de *Quérin Marie Françoise, domiciliée à La Garde, ici présente et consentante, d'une part;*

Et de *Sidore Anne Louise* âgée de *dix huit* ans, née à *Toulon* département du *Var* le *quatre* du mois de *Janvier* mil *huit cent trente sept* profession de *journalière* domiciliée à *La Garde* département du *Var* fille *mineure de feu Sidore Antoine, en son vivant* profession de *cultivateur* domicilié à *La Garde* département du *Var* et de *Daut Magdelaine Suzanne, domiciliée à La Garde, ici présente et consentante, d'autre part.*

Les actes préliminaires sont 1° *Les publications de mariage faites par Nous sans opposition les dimanches vingt six août et deux Septembre suivant demeurées et affichées pendant le délai voulu par la loi*

2° Acte de naissance de Servant Maur Frédéric, futur Epoux;

3° Extrait de l'acte de naissance de Sidore Anne Louise, future Epouse

4° Acte de décès de feu Servant Jean François, père du futur Epoux

5° Acte de décès de feu Sidore Antoine, père de la future Epouse

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le *mariage*, concernant *les droits et devoirs respectifs des époux.*

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux,

ont déclaré qu'il *n'a* été fait *aucun* contrat de mariage, à la date du du mois d mil huit cent cinquante pardevant Me notaire à département d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Sidore Anne Louise et l'autre Servant Maur Frédéric*

En présence de *Monsieur Martel Thomas* domicilié à *la Seyne* département du *Var* âgé de *trente neuf ans*, profession de *marchand de vin ni parent ni allié des époux*

De *Monsieur Lattil Adrien* domicilié à *la Seyne* département du *Var* âgé de *trente un ans*, profession de *rêveur ni parent ni allié des époux*

De *Monsieur Augier Antoine* domicilié à *la Seyne* département du *Var* âgé de *trente trois ans* profession de *forgeron ni parent ni allié des époux*

Et de *Monsieur Segond François* domicilié à *la Seyne* département du *Var* âgé de *quarante cinq ans* profession de *Agent de police ni parent ni allié des époux*

Après quoi, moi *Olive Marius, premier adjoint, délégué par arrêté du Maire à la date du seize Janvier dernier* faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi. *par les quatre témoins et l'époux seulement, l'épouse ayant déclaré ne le savoir de ce faire requise*

Servant *Martel* *Lattil Adrien*

Augier antoine *Segond* *M. Olive adj.*